

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes – Direction des Mobilités
Durables

CESSION DE BUS A LA SOCIETE KBUS

N° 2024 - D - 321

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er - Suite à la mise aux enchères sur le site Agorastore, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque Type	Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Acquéreur	Prix d'achat
IRISBUS Agora	8078 TN 16	30/08/2002	TRANS2003 REPRI060	30/08/2002	277 138,20 €	277 138,20 €	0 €	KBUS	2 667 €

La société KBUS située 2 Rue de l'industrie 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN se porte acquéreur de ce véhicule au prix total de 2 667,00 €.

Article 2 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 10 OCT. 2024
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
le : 10 OCT. 2024
Affiché ou notifié
le : 10 OCT. 2024



Gérard DEZIER